

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION
D'UN MANDATAIRE PAR PROCURATION

Tout membre de la Conférence Canadienne des Arts (CCA), doté du droit de vote, et qui est dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée générale de la CCA, peut désigner un mandataire par procuration.

Pour être valide, une procuration doit désigner un membre en règle de la CCA, doté du droit de vote et qui assistera à la réunion.

Je soussigné(e), _____, membre en règle de la CCA et doté du droit de vote OU représentant officiel d'un organisme membre en règle de la CCA et doté du droit de vote, désigne à titre de mandataire :

-Le président du Conseil d'administration de la CCA

OU

-Un membre en règle, doté du pouvoir d'assister et de voter à ma place à l'Assemblée générale de la CCA, le 18 juin 2009 à 16h00 à Ottawa (information suivra), à moins que je ne sois présent(e) ou jusqu'à mon arrivée à la dite Assemblée générale

Je désigne :

Le Président du Conseil d'administration de la CCA

OU

Nom du mandataire : _____

Titre : _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Votre nom : _____

Titre : _____ Organisation : _____

Adresse : _____

Signature : _____

Date et lieu : _____

faire parvenir par télécopieur au (613) 238-4849
ou
par la poste au 804-130 rue Albert, Ottawa, ON K1P 5G4.